



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-070319-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019
--	---

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 février 2019

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 18

Nombre de conseillers votants 25

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL (arrivé à 21h00), M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Hervé GROSSIN, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Gilles-André JEANSON, M. Jean-Claude DENIS, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Pierre PAUL	à M. André DESPLAT
M. Gilles-André JEANSON	à M. Pierre-Antoine BOURREAU
M. Jean-Claude DENIS	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Stéphanie MANCHON	à Mme Sylvie QUENEAU
Mme Delphine COSSON	à Mme Nathalie BERTON
Mme Virginie GATIEN	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Marie-Hélène ETIENNE	à Mme Valérie BOUTON
M. Francis COUSTEAU	à Mme Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription des deux sujets suivants à l'ordre du jour :

FINANCES LOCALES

10. Organisation d'un critérium des jeunes conducteurs – Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de la Sécurité Routière 2019

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture-Sport-Jeunesse

11. Approbation de la convention avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre fixant les modalités d'organisation de spectacles prévus dans le cadre des projets artistiques et culturels de territoire (PACT) financés par la Région Centre-Val de Loire

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 16 janvier au 22 février 2019 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) – Adhésion d'un nouveau membre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 11 décembre 2018,

Vu les statuts modifiés du SIEIL,

- **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

FINANCES LOCALES

2. Débat sur les orientations budgétaires 2019 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019.
3. Versement d'avance de paiement pour la subvention donnée en 2019 au CCAS : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **DECIDE** d'allouer une avance dans la limite de 50% de la subvention 2019, soit un montant de 16 000 €, au Centre Communal d'Action Sociale.
 - **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2019 à l'article 657362.020 – Centre Communal d'Action Sociale.

FONCTION PUBLIQUE

4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** la création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 mars 2019,
 - **DECIDE** de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
 - **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Voirie

5. Dénomination « Espace Marc Sourdillon » : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de dénommer, « Espace Marc Sourdillon », l'espace de détente et de loisirs situé rue Nationale, au bord de l'Indre.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux ainsi qu'à l'ASPE.
6. Dénomination de voie : « Chemin du Clos Mateau » : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de dénommer, « Chemin du Clos Mateau », la partie du chemin rural n°19 qui dessert le lieu-dit « Pièce du Clos Mateau », qui part de l'A85 jusqu'à la Voie Communale n°5 d'Esves à Athée-sur-Cher
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
7. Dénomination de voie : « La Billette » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer : « La Billette », le chemin rural n°39 et la voie communale n°222 qui dessert le hameau situé lieudit « La Billette » qui part de la VC n°242 jusqu'à la Route du Noble Joué.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
8. Dénomination « Le Vau » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de dénommer, « Le Vau », la voie communale n°242 au départ de la route du Noble Joué jusqu'à l'intersection avec la voie communale n°222 de La Billette.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
9. Dénomination de « Route du Paradis » - prolongement : Cette délibération a été retirée du vote en séance.

FINANCES LOCALES

10. Organisation d'un critérium des jeunes conducteurs – Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de la Sécurité Routière 2019 : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le plan de financement de la manifestation qui s'établit ainsi :
 - Organisation d'un critérium des jeunes conducteurs : 5 988 € TTC
- Financement de l'opération TTC**
- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Subvention PDASR sollicitée : | 2 395 € TTC |
| Participation communale..... | <u>3 593 € TTC</u> |
| TOTAL | 5 988 € TTC |
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions de la Sécurité Routière 2019.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture-Sport-Jeunesse

11. Approbation de la convention avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre fixant les modalités d'organisation de spectacles prévus dans le cadre des projets artistiques et culturels de territoire (PACT) financés par la Région Centre-Val de Loire : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** les conventions à intervenir entre la Commune d'Esves-sur-Indre et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre fixant les modalités d'organisation de spectacles prévus dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT).
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs aux Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT).

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 13 mars 2019

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT